

**MAIRIE DE
TREMOLAT**
24510

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 16 septembre 2025

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 9

Absents : 4

Procurations : 2

Nombre de votes : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 septembre à 20h30, les membres du conseil municipal de Trémolat dûment convoqués se sont réunis en séance ordinaire sous la Présidence de Éric CHASSAGNE, Maire.

Conseillers municipaux présents : QUEVAL-QUIGNON Florence, SCHEID Éric, LE GOFF Yanick, ROUGIER Christian, LASSIGNARDIE Céline, MAYER Joëlle, CHAPALAIN Christian.

Conseillers municipaux absents/excusés : MATHIOTTE Patrick, LEONIDAS Christophe, MAGIS-TERLOUW Colette, FOURÉ Estelle, ZALOGA Anna.

Procurations : MATHIOTTE Patrick à CHASSAGNE Éric, LEONIDAS Christophe à CHAPALAIN Christian.

Secrétaire de séance : ROUX Sonia

Ouverture de la séance à 20h30 ; le quorum est atteint.

Approbation des PV des Conseils Municipaux des mois d'avril, juin et juillet 2025.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée une modification de l'ordre du jour pour l'ajout d'une délibération pour l'acquisition foncière de la parcelle A 1380.

Le Conseil, à l'unanimité accepte cette modification.

DEL 2025-09-001 – AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le contexte et le travail précédent fourni par l'ATD pour présenter à la commune une nouvelle proposition correspondant plus aux remarques des élus. Par suite d'une rencontre sur place avec un technicien de l'ATD, un dossier a été reçu ; c'est ce dernier qui est présenté ce soir. Les élus s'accordent sur le fait que Trémolat est une commune au fort potentiel touristique avec un patrimoine remarquable nécessitant une prise de position prudente quant aux matériaux, à la sauvegarde d'un nombre suffisant de places de stationnement tout en préservant un végétalisation agréable. Monsieur le Maire précise que la commune pourrait bénéficier d'un certain nombre de subventions. Il demande au Conseil de se prononcer sur ce projet, à poursuivre et de procéder à un vote final au regard d'un dossier mentionnant les chiffres exacts des subventions possiblement attendues ; subvention de l'agence de bassin en particulier pour la pose d'un sol adapté aux derniers critères environnementaux.

Le Conseil, à l'unanimité, valide la procédure de poursuite de ce dossier avec des chiffres mentionnant les subventions.

DEL 2025-09-002 – INSTALLATION DE CAMÉRAS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée ce projet et laisse la parole à Monsieur Christian ROUGIER, Conseiller Municipal, qu'il a chargé de porter ce dossier. Après contact avec plusieurs professionnels du secteur ainsi qu'avec les instances de sécurité de l'État, des devis et informations diverses ont été reçues. Le projet porte sur 4 caméras (entrée de la mairie, l'épicerie, l'aile droite de la mairie (rue des Écoles, rue du Presbytère) et lampadaire de l'ancienne poste). Ces positionnements permettraient un bon réseau des entrées et sorties du bourg. Le projet reste à travailler mais Monsieur le Maire souhaite l'avis des élus sur le fondement du dossier.

Le Conseil, à l'unanimité, valide la pose de caméras, valide le nombre de caméras et confirme la poursuite des investigations pour une solution optimale.

DEL 2025-09-003 – LOCAL – ANCIEN SALON DE COIFFURE – RUE AUBÉ DE BRACQUEMONT

Monsieur le Maire sollicite l'avis de l'assemblée pour le devenir de ce local. Mis à disposition, sur l'été, pour des boutiques éphémères, les ouvertures liées à cette solution ont rencontré un franc succès et ont été appréciées du public, qu'il soit local ou de passage. Une autre solution est envisageable avec l'installation d'un infirmier ; il conviendrait de faire valider ce projet par l'ARS qui délivre les autorisations dans ce cadre d'activité. Un autre local, l'ancienne boulangerie, pourrait également être envisagé pour cette activité médicale, permettant, au vu de la superficie, de proposer un accueil supplémentaire de professionnels paramédicaux. Après argumentation des uns et des autres, il est proposé de vérifier auprès du Vieux Logis ses éventuels projets sur le local de l'ancienne boulangerie, affinant ainsi les possibilités d'accueil d'un infirmier et de boutiques éphémères. Monsieur le Maire va reprendre les contacts pour confirmer ce projet.

Le Conseil, à l'unanimité, valide la poursuite de ces investigations dans ce dossier.

DEL 2025-09-004 – REMBOURSEMENT DE FRAIS ÉLUS

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir engagé à titre personnel des frais pour l'achat d'une table pour l'école de Trémolat à hauteur de 63,98 € TTC. Il convient de valider le remboursement desdits frais ; frais pour lesquels l'assemblée a toutes les pièces justificatives. Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve ce remboursement.

DEL 2025-09-005 – ACQUISITION FONCIÈRE PARCELLE A 1380

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir rencontré Monsieur MARSDEN, propriétaire de la parcelle A 1380, louée actuellement sur 1 000 m² par la commune pour le parking du Café Village. Il a proposé au propriétaire l'achat de la parcelle entière, ce qu'il ne souhaite pas. Un accord a été trouvé sur la création d'une parcelle en alignement avec les parcelles voisines d'une surface de 2 462 m² permettant un stationnement plus important. Le tarif de 1 €/m² a été validé par le propriétaire ; à charge pour la commune le bornage. Monsieur le Maire sollicite l'avis de l'assemblée.

Le Conseil, à l'unanimité, valide cet achat ainsi que la prise en charge du bornage.

DEL 2025-09-006 – ADMISSION EN NON-VALEUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Monsieur le maire présente l'état des non-valeurs pour dettes irrécouvrables transmis par le comptable du trésor public, pour des sommes à hauteur de 101,90 € datant de 2020 et 2021 et correspondant à des créances liées à la cantine scolaire. Il informe l'assemblée qu'il est maintenant possible de prendre une délibération autorisant l'ordonnateur à admettre en non-valeur, sur simple décision, les listes dont les créances irrécouvrables unitaires sont inférieures à 100 €.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte l'admission en non-valeur des créances présentées et autorise l'ordonnateur à admettre en non-valeur, sur simple décision, les listes dont les créances unitaires sont inférieures à 100 €.

COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS, DÉLÉGATIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

Communication

Pour mémoire, la croix est à nettoyer.
Salle de garderie, un relooking serait le bienvenu.

Travaux

Cuisine du Grenier ; vérifier la disponibilité des plaques commandées chez Valbusa.

QUESTIONS DIVERSES

Manifestation pour les aînés

Le repas de l'année 2024 avait plu aux aînés de la commune. Il est décidé de conserver cette forme de manifestations. Repas aux aînés le samedi 13 décembre 2025 au Grenier – aînés bénéficiaires inscrits sur la liste électorale de la commune et être âgé de 70 ans révolus (année de naissance 1954). L'animation reste à trouver.

Modifications du PLUI

Monsieur le Maire a assisté à la réunion de présentation de cette modification. Il convient de répertorier tous les locaux susceptibles de changement de destination « qui sont passés à travers » lors du recensement du dernier semestre 2024.

ACES

Monsieur le Maire présente ce projet porté par l'ACES (association sans but lucratif basée à Bruxelles qui attribue chaque année les reconnaissances de Capitale Mondiale, Capitale Européo-Américaine-Africaine-Asiatique-Océanienne, Région, Ville, Île, Communauté et Ville du Sport). Un dossier commun Trémolat/Calès est en train de voir le jour pour candidater. Une visite sur site des administratifs des partenaires de l'Unesco est prévue les 9 et 10 octobre prochains.

Mini-golf

Monsieur le Maire présente le bilan envoyé par Monsieur Fabien ISSARTIER, gérant depuis le mois de juin dernier. Ce bilan est positif malgré un démarrage timide. La population a répondu présente. Les élus se positionnent favorablement pour une poursuite de l'ouverture ; Monsieur ISSARTIER est en contact avec la CCBDP pour organiser des journées d'accueil des enfants sur les congés scolaires. Les activités d'été pour 2026 seront reconduites moyennant un faible loyer permettant ainsi à l'activité de perdurer.

Octobre Rose

La commune a lancé un programme ambitieux pour ces manifestations. Un repas est organisé le 4 octobre prochain au Grenier. L'Amicale Laïque et le Comité des Fêtes sont partenaires pour l'organisation ; le DJ prévu n'étant plus disponible, il a fallu trouver un autre professionnel. Ce dernier a été trouvé moyennant la somme de 420 €. Il est demandé à la commune si cette somme peut être prise en charge sur le budget de la commune. Les élus se positionnent favorablement à l'unanimité pour cette prise en charge financière.

Gouttières

Monsieur le Maire informe les élus de la réalisation de cette pose de gouttières sur la façade de la mairie ; pose qui va permettre la poursuite de la réfection de l'ascenseur d'accès aux personnes à mobilité réduite.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h35
Prochain Conseil Municipal le lundi 27 octobre 2025 à 20h.
Au registre suivent les signatures*

AFFICHÉ LE :

Le Maire,
Éric CHASSAGNE



La secrétaire de séance,
Sonia ROUX

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Sonia ROUX', written over a faint circular stamp.